

Appel à la régularisation des jeunes majeurs étrangers

Non à leur mise à la rue !

Les jeunes majeurs isolés étrangers subissent, depuis de nombreux mois, une politique particulièrement négative de la préfecture de Meurthe et Moselle.

Après avoir vécu des conditions de vie difficiles dans leur pays et pendant leur parcours migratoire, ils ont réussi de bons parcours d'insertion.

Ils peuvent travailler dans des domaines où la pénurie de main d'œuvre est criante (boulangerie, restauration, bâtiment...). Ils sont enthousiastes et motivés !

Les employeurs et les centres de formation professionnelle souhaitent ardemment les garder en raison de leur sérieux. Les éducateurs et travailleurs sociaux déploient beaucoup d'énergie pour les accompagner.

Malgré l'excellence de leur parcours, ces jeunes se voient opposer des refus systématiques de la préfecture de Meurthe et Moselle pour de prétendus problèmes liés à leur identité.

Nous interrogeons le refus de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, sous couvert de la PAF, de reconnaître des papiers délivrés par les ambassades ou des consulats de pays étrangers, mettant les jeunes concernés dans une totale impasse.

Nous dénonçons également des pratiques intolérables de la préfecture envers les usagers.

Une vingtaine de jeunes, actuellement pris en charge par le Conseil départemental, vont être mis à la rue le 30 septembre 2022, une autre dizaine le 15 octobre puis, autant, fin novembre.

Le Conseil départemental ne les prend plus en charge au motif qu'ils ont reçu une obligation de quitter le territoire français.

Tous sont en cours de formation professionnelle ou ont une promesse d'embauche et donnent satisfaction à leurs professeurs, à leurs patrons et aux éducateurs qui les accompagnent.

Nous refusons la mise à la rue de ces jeunes particulièrement vulnérables. Cette situation a des conséquences notables sur la santé des jeunes concernés ainsi que sur celle des éducateurs-trices qui les accompagnent depuis de nombreuses années.

Nous demandons à la Préfecture de régulariser *sans délai* leur situation ainsi que celle de toutes les personnes qui remplissent les critères de la circulaire du 28 novembre 2012.

Nous demandons au CD une poursuite de l'accompagnement jusqu'à 25 ans, ainsi que la réintégration des jeunes éligibles au Contrat Jeune Majeur sortis *ces derniers jours* du CD.

Nous demandons au Conseil Départemental d'appuyer les jeunes dans leur demande de régularisation.

Il est urgent de mettre un terme à ce gâchis humain et économique !

Fait à NANCY le 19 septembre 2022

